



## À QUOI SERT MON ARGENT ?

Le montant qui vous est demandé par HUMANITRAD pour participer à une mission est mutualisé, c'est-à-dire identique pour toutes les missions proposées. Son prix est fixé chaque année par l'Assemblée Générale, en tenant compte de l'ensemble des missions prévues, ainsi que de la gestion globale de l'association. En tout état de cause, ce prix ne correspond pas au seul coût de la mission en elle-même. Avec ces frais de participation, nous devons :

- ✓ Financer d'autres missions, qu'un nombre insuffisant de participants ne permet pas toujours d'assurer
- ✓ Acheter du matériel de soins et des médicaments pour l'ensemble des missions
- ✓ Régler les frais de transport, et principalement les billets d'avion, de préférence sur des lignes régulières, pour les différentes missions
- ✓ Régler les frais d'hébergement, lorsqu'il y en a, sur les sites de mission
- ✓ Régler les assurances individuelles des participants aux missions
- ✓ Prendre en charge les frais de transport et de séjour du chef de mission
- ✓ Assurer les imprévus lors des missions
- ✓ Assurer le fonctionnement administratif d'HUMANITRAD : loyer, téléphone, fournitures, informatique, imprimerie, secrétariat, déplacements, etc.
- ✓ Financer les projets complémentaires dans la mesure de nos moyens: aide à la création de centres de soins et de projets de formation, achats de médicaments pour les soins aux compagnons d'Emmaüs, envoi de permanents, aide aux cultures médicinales locales etc. Nous adaptons nos projets à nos ressources, dans un souci permanent d'indépendance.
- ✓ Assurer la communication et la représentativité d'HUMANITRAD en France et à l'étranger, notamment auprès des structures officielles.

## QUELLES SONT NOS SOURCES DE REVENUS ?

- ✓ Les adhésions
- ✓ Les dons
- ✓ Les missions
- ✓ Les sessions de méditation hebdomadaires au Campus du CEDRE à Erdeven
- ✓ Le dispensaire
- ✓ Les ventes de produits (chemises, souvenirs de missions, tirages de photos de missions)

Les comptes de l'association sont consultables, et présentés annuellement à chaque assemblée générale.